



# REFERENTIEL DE COMPETENCES CADRES ET DIRECTION – FORMATION EN CLINIQUE

élaboré par le groupe de travail constitué de :  
Hospices CHUV (VD), CREP-ASI, H+ Formation, HUG (GE), IRSP et de la  
collaboration de l'ASRIC

## ESPACECOMPÉTENCES

CENTRE DE FORMATION  
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

### 1. Prodiguer des soins de niveau performant

- en agissant en tant que praticienne réflexive
- en mobilisant des connaissances approfondies en sciences humaines et en soins dans son domaine de pratique en situations difficiles et complexes
- en garantissant le respect du code de déontologie, de l'éthique professionnelle, des droits des usagers et des lois en vigueur
- en mettant en valeur les compétences des bénéficiaires de soins

### 2. Encadrer, soutenir et conseiller les membres de l'équipe

- en exerçant un rôle de personne ressource et de conseil
- en encadrant les collaborateurs sur des situations de soins complexes
- en animant des séances d'analyse de la pratique visant la mise en place des solutions lors de situations de soins complexes

### 3. Elaborer et conduire des projets visant l'assurance et l'amélioration de la qualité des soins

- en exerçant selon l'Art.58 de la LAMal des soins conformes et efficaces
- en tenant compte de l'évolution de la profession, des références professionnelles et institutionnelles
- en coordonnant et en assurant auprès des personnes concernées un suivi de la littérature professionnelle en lien avec son domaine de pratique et avec la réalité de son terrain
- en effectuant des analyses de la qualité des soins
- en questionnant les comportements de routine notamment lors des situations de soins chroniques et/ou complexes
- en analysant les attentes, les demandes et les besoins des bénéficiaires de soins
- en participant à des groupes de travail dans son secteur d'activité en qualité d'expert d'une problématique de santé

### 4. Initier, structurer et conduire des projets de changement visant l'adéquation de la pratique des soins

- en tenant compte de l'évolution de son service, de l'institution, de la profession, des standards de qualité et des recommandations de « bonne pratique » reconnues et basées sur des preuves
- en soutenant et en renforçant l'engagement des professionnels dans les changements, en accord et avec l'appui des cadres concernés
- en contribuant au maintien des changements mis en place en évaluant les difficultés rencontrées et en proposant des améliorations



5. **Contribuer au développement de la recherche interdisciplinaire en soins**
  - en mettant en évidence les compétences nécessaires à la pratique des soins au travers d'une observation et d'une analyse des prestations dans son domaine de pratique et avec la réalité de son terrain
  - en proposant et participant à des recherches et/ou des études visant l'amélioration de la qualité des soins
  - en communiquant ses travaux, ses réflexions et les résultats de recherche à travers différents moyens de diffusion
  - en soutenant ses collègues pour la publication de leurs expériences
  
6. **Contribuer au développement des compétences de l'équipe**
  - en favorisant l'identification des besoins en formation de l'équipe au niveau des compétences à acquérir, en collaboration avec l'évaluation faite par les cadres concernés
  - en permettant aux collaborateurs et aux cadres de s'approprier les nouveaux concepts émergeant dans sa profession en mesurant leurs implications pour la pratique des soins
  - en mettant ses compétences au service de ses collègues pour faciliter la mise en place de nouvelles pratiques et/ou concepts
  - en organisant et en dispensant des temps de formations structurés
  - en participant au développement des compétences collectives et à leur diffusion
  - en utilisant ses compétences de médiatrice au profit de l'équipe interdisciplinaire
  
7. **Maintenir et développer ses compétences dans ses champs d'activités en faisant preuve d'autonomie**
  - en évaluant ses activités et ses compétences en permanence en prenant l'avis du réseau professionnel constitué
  - en créant, en développant et en sollicitant le réseau professionnel constitué
  - en faisant preuve de compétences de négociation
  - en mettant en valeur l'utilité et la plus-value de ses prestations
  - en actualisant ses connaissances et en assurant sa propre formation continue
  - en s'engageant dans la diffusion interne et externe de ses activités